



DEC105359INS2I

*Décision portant nomination de M. DA SILVA FERREIRA Afonso en qualité de chargé de mission.*

## **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

## **DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. DA SILVA FERREIRA Afonso, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des relations européennes et internationales.

Pour l'exercice de cette mission, M. DA SILVA FERREIRA Afonso demeure affecté au Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis ( I3S ) – UMR6070 – Sophia Antipolis.

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, M. DA SILVA FERREIRA Afonso percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

**Art. 4** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs